

## VEILLE JURIDIQUE Mai -juin 2019

---

### Lois,décrets,arrêtes,circulaires Fonction Publique

Décret n° 2019-491 du 21 mai 2019 instituant un [troisième concours d'accès à certains corps de catégorie C de la fonction publique de l'État](#) et portant diverses dispositions relatives au recrutement des adjoints techniques des administrations de l'Etat JO 23

Arrêté du 2 mai 2019 portant ouverture de la [session 2019 des concours d'accès aux IRA](#) JO du 7

Arrêté du 14 mai 2019 relatif à la composition au [Comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées](#) dans la fonction publique – JO 16 mai

Circulaire du 2 mai 2019 relative au [plan d'actions pour la filière numérique](#) et des systèmes d'information et de communication

#### Politiques publiques

Loi n° 2019-469 du 20 mai 2019 pour la [protection foncière des activités agricoles et des cultures marines en zone littorale](#) JO 21

Loi n° 2019-485 du 22 mai 2019 visant à [favoriser la reconnaissance des proches aidants](#) JO 23

Décret n° 2019-435 du 13 mai 2019 relatif à la [commémoration annuelle du génocide des Tutsi](#) JO du 14 (enfin )

Décret n° 2019-439 du 14 mai 2019 relatif au [Haut Conseil pour le climat](#) JO du 15

Décret n° 2019-459 du 15 mai 2019 modifiant le décret n° 2017-601 du 21 avril 2017 pris pour l'application de l'article 109 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017

L'objet est de modifier le [décret n° 2017-601 du 21 avril 2017](#) afin d'[autoriser de manière pérenne l'administration fiscale à indemniser les personnes étrangères aux administrations publiques](#) qui lui ont fourni des renseignements ayant conduit à la découverte de certaines infractions fiscales, dans le cadre du dispositif d'indemnisation des aviveurs prévu à l'[article 109 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016](#) de finances pour 2017, modifié par l'[article 21 de la loi n° 2018-898 du 23 octobre 2018](#) relative à la lutte contre la fraude . Curieuse époque où la délation est rémunérée,

Décret n° 2019-466 du 16 mai 2019 revalorisant l'[allocation temporaire d'attente, l'allocation de solidarité spécifique et l'allocation équivalent retraite](#) . JO du 18

### **Droits Fondamentaux**

Droit de grève : réquisition par le préfet de salariés en grève  
CAA Lyon 11 dec 2018 [n°17 LY00845](#)

Principe : le préfet, dans le cadre des pouvoirs qu'il tient du 4° de l'article L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales, peut légalement requérir les agents en grève d'un établissement de santé ou médico-social, même privé, dans le but d'assurer le maintien d'un effectif suffisant afin d'en assurer le fonctionnement, il ne peut toutefois prendre que les mesures imposées par l'urgence et proportionnées aux nécessités du maintien de l'ordre public

Application au cas d'espèce : si le ministre des solidarités et de la santé indique que l'internat de l'institut devait accueillir au cours de la nuit du 24 au 25 avril 2014 une vingtaine d'enfants présentant des troubles du comportement, il n'apporte de précision ni sur la gravité du handicap de ces enfants ni sur leur situation personnelle et familiale ni sur le caractère impératif de leur accueil en internat pour la nuit en cause. Il ne justifie pas dès lors, que la grève d'une partie du personnel de l'institut caractérisait un cas d'urgence d'atteinte au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et la sécurité publique qui exigeait la réquisition de M. C..., dont il n'est, en outre, pas établi que la présence était nécessaire pour l'accueil des enfants dans des conditions de sécurité minimale. Par suite, l'arrêté du préfet de la Loire du 23 avril 2014 est illégal.

Droit de grève -grévistes de l'administration pénitentiaire

Cons const 10 mai n°[2019-781 QPC](#)

"\_Selon l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution ».

Cette disposition implique notamment qu'aucune sanction ayant le caractère d'une punition ne puisse être infligée à une personne sans que celle-ci ait été mise à même de présenter ses observations sur les faits qui lui sont reprochés.

Il ressort de l'article de l'art 16 que le législateur a méconnu ce principe du contradictoire en prévoyant dans l'ordonnance du 6 aout 1958 que les agents de l'administration pénitentiaire prenant part à une grève pouvait être sanctionnés "en dehors des garanties disciplinaires"

Laïcité : la bénédiction par un prêtre d'une crèche dans une mairie (!) est culturelle et non culturelle

TA Marseille 18 dec 2018 [n°1702359](#)

### **Politique publique**

Agriculture biologique-abattage rituel

QJUE 28 février 2018 [aff C-497/17](#)

La cour européenne juge, à raison, que tant le gouvernement français que le conseil d'État se trompent dans leur analyse en justifiant l'usage de la mention « agriculture biologique » pour des produits de viande bovine issue d'animaux abattus sans étourdissement

" contrairement à ce que font valoir tant le gouvernement français que les défenderesses au principal dans leurs observations écrites, les méthodes particulières d'abattage prescrites par des rites religieux, qui sont réalisées sans étourdissement préalable et qu'admet l'article 4, paragraphe 4, du règlement

n° 1099/2009, n'équivalent pas, en termes de garantie d'un niveau élevé de bien-être de l'animal au moment de sa mise à mort, à la méthode d'abattage avec étourdissement préalable, en principe imposée par l'article 4, paragraphe 1, de ce règlement.

Il convient encore de relever que le considérant 3 du règlement n° 834/2007 énonce l'objectif de « préserver et justifier la confiance des consommateurs dans les produits étiquetés en tant que produits biologiques ». À cet égard, il est important de veiller à ce que les consommateurs aient l'assurance que les produits porteurs du logo biologique de l'Union européenne ont effectivement été obtenus dans le respect des normes les plus élevées, notamment en matière de bien-être animal.

### Installation classée : le délai de mise en conformité doit être réaliste

TA Grenoble 28 dec 2018 n°[1603702](#)

Lorsqu'un manquement est constaté la mise en demeure a pour objet « de permettre à l'exploitant de régulariser sa situation dans un délai déterminé en vue d'éviter une sanction pouvant aller jusqu'à la suspension du fonctionnement de l'installation. Il incombe donc à l'administration pour donner un effet utile à l'art L 171-8 du code de l'environnement de prescrire un délai en rapport avec les mesures à prendre par l'exploitant »

Mettre en demeure une fromagerie de mettre en place un traitement des effluents n'est pas jugé réaliste.

## **Droit des personnels**

### Admission à la retraite pas de non-rétroactivité sauf rares exceptions

CE 6 mai 2019 n°[418482](#)

Le CE fixe les exceptions au principe d'illégalité d'une décision d'admission à la retraite rétroactive.

Et, en l'absence de disposition législative l'y autorisant, l'administration ne peut, même lorsqu'elle est saisie d'une demande de l'intéressé en ce sens, déroger à cette règle générale et conférer un effet rétroactif à une décision d'admission à la retraite. A moins,, « qu'il ne soit nécessaire de prendre une mesure rétroactive pour tirer les conséquences de la survenance de la limite d'âge, pour placer l'agent dans une situation régulière ou pour remédier à une illégalité ».

### Affectation sur un poste : mutation ou mesure d'ordre intérieur (donc insusceptible de recours)

CAA de Versailles 18 avril n°[16VE01284](#)

Un agent ne peut effectuer un recours contre une décision de changement de poste pour lui permettre un aménagement souhaité de ses horaires, suite à la naissance de son second enfant et dans la mesure où un tel changement de poste n'a entraîné pour l'intéressée aucun changement de résidence, ni aucune modification réelle de son niveau de responsabilité : en particulier, il n'est pas même allégué qu'elle s'accompagne d'un amoindrissement de ses perspectives de carrière ou d'une perte financière pour l'intéressée.

Ainsi, ce changement d'affectation, qui, au demeurant, a fait l'objet d'une concertation avec Mme B..., au cours d'entretiens en particulier les 12 décembre et 24 décembre 2012, et auquel elle a donné son accord au vu de la conclusion de sa lettre du 10 janvier 2013, doit donc être regardé comme une mesure d'ordre intérieur non susceptible de recours contentieux.

### Dossier individuel : droit à communication d'éléments susceptibles d'affecter la carrière

TA Besançon 29 nov 2018 n°1701590

" Même en l'absence de sanction disciplinaire prise à leur encontre les agents publics disposent du

droit à se voir communiquer l'ensemble des éléments de leur dossier individuel susceptibles de retarder leur avancement à l'ancienneté"

En l'espèce une lettre adressée à l'agent qu'en cas de réitération de faits une procédure serait engagée doit être annulée . En effet l'agent avait découvert en consultant son dossier qu'un rapport circonstancié sur les faits se trouvait dans son dossier ,,,, sans qu'il lui ait été communiqué .

Un tel rapport doit être retiré du dossier car le fait que l'agent n'a pas pu présenter d'observations susceptibles d'influencer son contenu le prive d'une garantie essentielle,

### Droit à pension ; calcul et prise en compte de périodes validées

CE 15 février 2019 [n°409399](#)

« Dans la constitution du droit à pension sont prises en compte les périodes de services validés. Leur durée s'exprime en trimestres et est égale à la durée totale des services effectivement accomplis divisée par le quart de la durée légale annuelle de travail. Il résulte de ces dispositions que la durée de ces périodes de services doit être calculée année après année, en divisant, pour chaque année civile, la durée totale des services effectivement accomplis, qui s'apprécie en jours effectivement travaillés, par le quart de la durée légale annuelle de travail. »

"Pour retenir un nombre de trimestres validés égal à 5,44 et écarter, par voie de conséquence, la demande d'annulation de la décision du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ayant estimé que les services auxiliaires accomplis par la requérante sur les périodes du 14 septembre 1970 au 8 janvier 1971, du 14 septembre 1971 au 12 septembre 1972 et du 13 septembre 1972 au 5 février 1973 en qualité de maître contractuel dans un établissement d'enseignement privé sous contrat ouvraient droit à validation de 5 trimestres, le tribunal administratif de Paris a calculé, pour chacune des périodes susmentionnées, la durée totale des services effectivement accomplis. Il résulte de ce qui a été dit au point 2 qu'en calculant les services accomplis par période d'activité et non par année civile, le tribunal a commis une erreur de droit."

### Procédure disciplinaire:: sanction pas assez sévère (vol de chèques à un subordonné)

CAA de Bordeaux 11 avril [n°17BX01204](#)

A l'occasion d'un recours contre le jugement d'un TA qui annulait un avis du conseil de discipline trop peu sévère pour un agent qui a falsifié des chèques dérobés. La CAA confirme que l'exclusion temporaire d'un agent pour 24 mois dont 12 avec sursis, coupable d'avoir falsifiés des chèques dérobés à son subordonné est trop peu sévère.

### Procédure disciplinaire : pas d'utilisation des indices relevés par un juge d'instruction:erreur de motivation du ministre de la défense

CAA de Paris 1 avril [n°18PA02590](#)

Dans le cas où une enquête pénale est ouverte à l'encontre d'un agent poursuivi à titre disciplinaire, et même lorsque celui-ci est mis en examen, l'autorité disciplinaire ne saurait se fonder sur les seuls indices graves et concordants relevés par un juge d'instruction pour en déduire que les faits reprochés et leur imputabilité à l'agent sont établis.

"Pour établir la matérialité des griefs retenus à l'encontre de M. B..., le ministre ne saurait donc se

borner à soutenir d'une part qu'aucune disposition législative ou réglementaire ni aucun principe général du droit ne s'oppose à la prise en compte d'une enquête pénale dans le cadre d'une procédure disciplinaire et d'autre part que M. B... n'apporte aucun élément de nature à remettre en cause la réalité des faits qui lui sont reprochés. Si le ministre fait également valoir que M. B... a été placé sous contrôle judiciaire à la suite de sa mise en examen et qu'en vertu de l'article 80-1 du code pénal, la mise en examen implique que des indices graves et concordants rendent vraisemblable que l'intéressé ait pu participer à la commission des infractions, cette circonstance, si elle pouvait légalement fonder une mesure à caractère conservatoire, telle la suspension prononcée à l'encontre de M. B... le 7 mars 2014, ne permettait pas légalement de déduire, comme le fait le ministre, que l'enquête pénale et l'ordonnance de placement sous contrôle judiciaire du 5 mars 2014 permettaient de révéler la réalité des faits reprochés à l'intéressé.

. Par ailleurs, il ne ressort d'aucune des pièces du dossier disciplinaire de M. B..., produit à la demande de la Cour, et dans lequel ne figurent, s'agissant des pièces transmises par l'autorité judiciaire, que des ordonnances du juge d'instruction, que l'intéressé ait fait l'objet d'une décision du juge pénal sur la commission des infractions pour lesquelles il a été mis en examen. Il n'est d'ailleurs pas contesté que la procédure pénale n'a toujours pas abouti. Enfin, il ressort du rapport de saisine du conseil de discipline, daté du 24 novembre 2014, que la sanction du déplacement d'office était proposée " compte tenu de l'ordonnance du tribunal de grande instance de Brest du 5 mars 2014 ". Si cette ordonnance plaçant M. B... sous contrôle judiciaire lui faisait interdiction d'exercer des fonctions au sein du ministère de la défense dans les domaines de la gestion immobilière et de la gestion financière, et pouvait donc fonder une nouvelle affectation de l'intéressé d'office dans l'intérêt du service, ainsi d'ailleurs que le demandait la " note express " du 29 octobre 2014, elle ne pouvait fonder l'adoption d'une sanction tant que la matérialité des griefs ne serait pas établie, soit par les propres investigations de l'administration soit par l'autorité qui s'attache aux constatations matérielles de faits retenue par le juge répressif"

#### Révocation et appréciation de l'urgence

CE 30 avril n°[427309](#)

L'urgence de la suspension de l'exécution d'un acte administratif doit être appréciée objectivement et compte tenu de l'ensemble des circonstances de l'affaire. »

Dans ce dossier le juge des référés n'a pas pris en compte les éléments liés à l'intérêt du service au regard de la violence de l'agent ; donc la suspension de la révocation est annulée.

"pour apprécier l'urgence à suspendre l'exécution de la décision de révocation prise à l'encontre de M.A..., le juge des référés du tribunal administratif de Lille s'est borné à considérer que l'exécution de cette décision était de nature à priver M. A...de son traitement et à lui causer un trouble grave et immédiat dans ses conditions d'existence, sans prendre en compte le moyen de défense tiré de ce que, eu égard au passé violent de l'intéressé, la suspension de sa révocation et sa réintégration risquaient de compromettre le bon fonctionnement du service et de ce que, dès lors, un intérêt public s'opposait à la suspension de l'exécution de la même décision. Il suit de là que le juge des référés du tribunal administratif de Lille a entaché son ordonnance d'erreur de droit et d'insuffisance de motivation en n'appréciant la condition d'urgence qu'au regard de la seule atteinte aux intérêts de M.A... »

#### Taux d'invalidité : ce taux ne s'arrondit pas à l'entier supérieur

CE 17 sept 2018 n°[416308](#)

En l'absence de règle permettant pour un taux d'invalidité d'opérer un arrondi supérieur en faveur d'un agent, commet une erreur de droit le tribunal administratif arrondissant le taux global d'invalidité à 60 %, alors qu'il devait demeurer fixé à 59,44 %

## **ARRÊTES MINISTERIELS ,CIRCULAIRES ET NOTES DE SERVICES MAAF**

Décret n° 2019-519 du 24 mai 2019 relatif à l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer [Gouvernance de FranceAgriMer](#) JO 26

Arrêté du 3 mai 2019 relatif à la [procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte](#) au sein des services placés sous l'autorité ou la tutelle du ministre chargé de l'agriculture JO 15

Décret n° 2019-431 du 9 mai 2019 modifiant le décret n° 2014-625 du 16 juin 2014 fixant l'échelonnement indiciaire de certains corps et emplois du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt modification de l'[échelonnement indiciaire des personnels de direction des établissements publics locaux d'enseignement](#) et de formation professionnelle relevant du ministre chargé de l'agriculture. JO 11

Arrêté du 3 mai 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un [examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat](#) relevant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation JO du 14 JO 14

La date limite de pré-inscription ou de retrait des dossiers d'inscription est fixée au 21 juin 2019. La date limite de retour des confirmations d'inscription est fixée au 2 juillet 2019, le cachet de la poste faisant foi. La date limite de dépôt des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle par les candidats admissibles est fixée au 4 novembre 2019, le cachet de la poste faisant foi. L'épreuve écrite se déroulera le 19 septembre 2019 dans les centres ouverts sur le territoire national. L'épreuve orale se déroulera à Paris à partir du 9 décembre 2019.

Arrêté du 2 mai 2019 fixant les règles d'organisation générale et la [nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2e classe](#) du corps des adjoints administratifs du ministère chargé de l'agriculture JO du 10

Arrêté du 2 mai 2019 fixant les [grilles horaires des spécialités du baccalauréat professionnel](#) agricole pour la voie scolaire relevant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation JO du 8

Arrêté du 2 mai 2019 fixant la grille horaire de la [série STAV du baccalauréat technologique](#) préparé dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole. JO du 11

Arrêté du 2 mai 2019 fixant les [grilles horaires pour les classes de quatrième et de troisième](#) de l'enseignement agricole JO 24

Arrêté du 2 mai 2019 fixant les [grilles horaires des spécialités du certificat d'aptitude professionnelle](#) agricole pour la voie scolaire JO 24

Arrêté du 2 mai 2019 fixant la [grille horaire pour les classes de seconde professionnelle](#) sous statut scolaire relevant du ministre de l'agriculture et de l'alimentation JO 24

### **BO n°19**

Note de service [DGER/SDEDC/2019-339](#) du 26-04-2019

Accompagnement des établissements publics d'enseignement technique agricole pour la mise en place d'une stratégie pluriannuelle de gestion de l'offre de formation et de la dotation globale horaire à partir de la rentrée scolaire 2019-2020.

Note de service [DGER/SDPFE/2019-331](#) du 24-04-2019  
orientation et affectation vers les formations offertes par les établissements de l'enseignement agricole

Note de mobilité [SG/SRH/SDCAR/2019-353](#) du 02-05-2019  
Campagne de mobilité ONF- Printemps 2019 -

#### **BO n°20**

[Arrêté](#) du 14-05-2019

Arrêté portant composition de la section spécialisée "Action sociale" du comité technique ministériel

[Arrêté](#) du 14-05-2019

Arrêté portant composition de la section spécialisée "Alimentation" du comité technique ministériel

[Arrêté](#) du 14-05-2019

Arrêté portant composition de la section spécialisée "Formation continue" du comité technique ministériel

#### **BO n°21**

Note de service [SG/SRH/SDDPRS/2019-390](#) du 16-05-2019

Examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État.

Arrêté du 17-05-2019

Arrêté portant composition du comité technique spécial des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France et des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

#### **BO n°22**

Note de service [SG/SRH/SDDPRS/2019-419](#) du 27-05-2019

Examens professionnels pour l'avancement aux grades de technicien principal et de chef technicien du ministère chargé de l'agriculture ouverts au titre de l'année 2019.

[Arrêté](#) du 28-05-2019

Arrêté fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel

Note de service [DGER/SDPFE/2019-423](#) du 28-05-2019

Appel à participation - Plaidoiries citoyennes de l'enseignement agricole 2020 : « La parole est à l'avenir ! ».



## **AP 2022 -Administration**

[Grève dans la Fonction publique : mobilisation stable le 9 mai.](#) » La Gazette des communes, l« Selon les chiffres arrêtés à 18h par le ministère de l'Action et des comptes publics, les taux de participation à la journée de mobilisation dans la fonction publique sont quasi semblables à ceux d'il y a un an. La territoriale a légèrement moins participé. »

[taux de participation à la journée nationale d'action du 9 mai 2019 dans la fonction publique](#) - Communiqué de presse de ministre de l'action et des comptes publics, le 9 mai 2019  
<https://minefi.hosting.augure.com/>

[Le gouvernement n'a pas "renoncé" à son objectif de 120.000 suppressions de postes de fonctionnaires.](#) » Challenges. 14 mai 2019 « Le gouvernement n'a pas "renoncé" à son objectif de 120.000 suppressions de postes de fonctionnaires sur l'ensemble du quinquennat, a assuré mardi le ministre de l'Economie Bruno Le Maire, ajoutant que cet engagement serait tenu "si c'est possible". »

« [Recrutement : des pistes pour revaloriser les concours, en perte de vitesse ces dernières années.](#) » - Localtis, le 13 mai 2019 « Dans le cadre d'une concertation avec les représentants des syndicats et des employeurs publics, Bercy vient d'émettre une liste de propositions pour adapter les épreuves des concours de la fonction publique et, ainsi, tenter d'enrayer leur perte d'attractivité. »

Rapport d'information fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'[égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le projet de loi de transformation de la](#) fonction publique - documentation française, avril 2019

« Le présent rapport de la délégation a pour objet d'examiner le projet de loi de transformation de la fonction publique, plus spécifiquement les dispositions figurant dans le chapitre dédié à l'égalité professionnelle. La rapporteure formule 28 recommandations, autour de trois grands axes : renforcer la transparence et l'effectivité de l'égalité professionnelle ; développer les dispositifs de lutte et de prévention des violences ; agir en amont et dans la durée en faveur de l'égalité professionnelle. »

[Réforme de la fonction publique : vote favorable des députés sur les contractuels et le dialogue social.](#)  
» - 17 mai 2019« Entamé lundi 13 mai, l'examen dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale du projet de loi de transformation de la fonction publique a franchi une étape importante avec l'adoption, jeudi 16 mai, des mesures controversées élargissant les possibilités de recours aux contractuels et la création d'une prime de précarité pour les contrats courts. Précédemment, les députés avaient voté la réforme des instances de dialogue social. »

<https://www.banquedesterritoires.fr/>

« Réforme de la fonction publique - Les députés musclent le volet sur la déontologie et la transparence. » - Localtis, le 20 mai 2019« L'Assemblée nationale a poursuivi, vendredi 17 mai, l'examen du projet de loi de transformation de la fonction publique. Elle a notamment acté la fusion des instances chargées du contrôle de la déontologie et pris de nouvelles mesures pour assurer la transparence sur les plus hautes rémunérations. »

<https://www.banquedesterritoires.fr/>

texte résultant des délibérations de l'Assemblée nationale à l'issue de la troisième séance du 21 mai 2019 »

<http://www.assemblee-nationale.fr/>

► *Consulter* : le dossier législatif et les comptes-rendus des débats - Assemblée nationale, mai 2019

<http://www.assemblee-nationale.fr/>

► *Voir aussi* : les communiqués de presse de M. Olivier Dussopt



- ▶ adoption de la réforme des commissions administratives paritaires  
<https://minefi.hosting.augure.com/>
- ▶ élargissement des possibilités de recruter par contrat dans la fonction publique  
<https://minefi.hosting.augure.com/>
- ▶ dispositif de la rupture conventionnelle dans la fonction publique  
<https://minefi.hosting.augure.com/>

## Conditions de travail

[Suicides à france telecom un procès hors norme](#) le Point

[Suicides à France Télécom : le procès d'une organisation managériale mortelle](#) Novethic

[Le suicide au travail, c'est la partie émergée de l'iceberg](#)

France Télécoms : [le procès sans précédent d'un management déshumanisé](#)

[L'état de grossesse est insuffisamment pris en compte dans le travail](#). Weka-actualité, le 6 mai 2019 « Un guide de l'Anact intitulé « la conciliation grossesse et travail », publié en mars 2019, répond aux questions que se posent les différents acteurs du monde du travail : salarié-es, manager-e-s, DRH, représentants du personnel et élus des CHSCT. »

[Du son à la nuisance, entre gêne subjective et réel danger](#). » Travail & Sécurité n° 805 de mai 2019 "Trop souvent, le bruit reste le parent pauvre de la prévention. Soit il est ignoré, soit il ne fait l'objet que d'une protection individuelle à travers les casques et bouchons d'oreilles. Pourtant, ce risque aux conséquences diverses, de la gêne, source de mal-être, à la lésion irréversible, en fonction de sa puissance, peut être traité facilement. »  
<http://www.travail-et-securite.fr/>

[Burn-out : "il y a un gros problème de management à la française"](#), Challenges, le 20 mai 2019 « Patrick Légeron, psychiatre fondateur du cabinet Stimulus, est coauteur du rapport de l'Académie nationale de médecine sur le burn-out, publié en 2016. Selon lui, "ce n'est pas le changement qui génère le burn-out, c'est la non prise en compte de l'humain dans sa mise en oeuvre". »

« [Le brown out, pathologie professionnelle "par défaut"](#). » - FocusRh, le 22 mai 2019 « Dans la série des symptômes en "out", après le "burn out" ou le "bore out", voici le "brown out". Cette pathologie "par défaut" est liée non à un excès de tâches à accomplir (burn out), mais à une absence : celle du sens au travail. D'après une étude Deloitte\*, 55% des salariés estiment que le sens au travail s'est dégradé. A ce désintérêt peut s'ajouter, dans les cas extrêmes, un sentiment d'inutilité, une usure, voire remise en question profonde de l'individu. Entretien avec le docteur François Baumann, médecin spécialiste de la souffrance au travail. »

« **Il n'y a pas que l'argent dans le travail.** » - Liaisons sociale magazine, mai 2019, pp. 41-43 « Alors que les marges de manoeuvre sur les rémunérations sont parfois faibles, comment motiver ses collaborateurs ?

« [Faut-il envoyer les managers sur le divan ?](#) » FocusRh, le 22 mai 2019 « Le management se nourrit de plus en plus d'interactions humaines. Le rôle du manager est-il en train d'évoluer vers un rôle de coach, voire de "psy" ? Faut-il inviter les managers à davantage d'introspection (mieux se comprendre

soi-même pour mieux communiquer avec autrui) ? Les réponses du psychiatre Eric Albert\*, co-auteur d'un ouvrage sur le "manager psy". »

## **Statut**

[Congés bonifiés des fonctionnaires ultramarins : un sujet qui nécessite une concertation.](#) » Weka-actualité, le 20 mai 2019 « Les congés bonifiés dont bénéficient les fonctionnaires ultramarins de l'Hexagone font l'objet d'une réforme du gouvernement qui cristallise les tensions, ont souligné jeudi 16 mai 2019 des députés, appelant à plus de « concertation » sur ce sujet « épidermique ». »

[Rapport d'information fait au nom de la délégation aux outre-mer sur les congés bonifiés](#) - Assemblée nationale, le 16 mai 2019

## **Retraites**

« [Les transitions douces vers la retraite vont être repensées et encouragées.](#) » - Les Echos, 5 mai 2019 « Le Haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, tient ses dernières réunions avec les partenaires sociaux avant de présenter un texte. Il souhaite développer le cumul-emploi retraite et la retraite progressive. »

[Les règles de versement de la prestation RAFP évoluent.](#) »rafp.fr, le 29 avril 2019 « La mise en oeuvre du versement de la prestation RAFP "par fractions" est effective à compter du 1er mai 2019 »

« [Âges et comportements de départ à la retraite : santé et conditions de maintien dans l'emploi.](#) » portail du Cor, le 23 mai 2019 « Ce dossier cherche à mieux appréhender les liens entre état de santé et conditions de travail sur le maintien en emploi des seniors. La première partie porte sur le lien entre l'état de santé des seniors et leur départ à la retraite. La deuxième partie du dossier revient quant à elle sur l'importance des conditions de travail pour le maintien dans l'emploi. Enfin, la troisième partie interroge de manière théorique la problématique de la santé et des conditions de maintien dans l'emploi dans un système universel en rendement défini. »

